	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-431

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction circulation et stationnement Service observation modélisation / rocade	N° 2022-431

Projet de voies réservées sur l'autoroute A10 - Résultats de l'étude Vinci sur les aménagements potentiels de l'autoroute A10 en faveur des alternatives à l'autosolisme - Avis de Bordeaux Métropole

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les résultats d'une étude de Vinci Autoroutes relative aux aménagements qui pourraient être effectués sur l'autoroute A10 en faveur des alternatives à la voiture solo. L'étude de Vinci est annexée au présent rapport.

Il s'agit pour Bordeaux Métropole de formuler un avis sur le projet ainsi que sur l'aménagement préférentiel, pour donner suite à la demande de l'Etat qui souhaite cet avis en amont de la négociation du nouveau contrat de concession de Vinci Autoroutes programmée cet été.

Le projet de voie réservée au covoiturage et transports collectifs (VR2+) est privilégié par Bordeaux Métropole vis-à-vis des enjeux de déplacements et des orientations inscrites au Schéma des mobilités adopté par délibération n° 2021-430 du 21 septembre 2022.

Il convient de souligner que l'Etat reste décisionnaire du choix d'aménagement qui sera in fine retenu.

I – Description des projets :

Les propositions d'aménagement concernent uniquement le sens entrant sur l'agglomération qui est le sens de circulation le plus impacté par les encombrements avec des temps de parcours très incertains et des congestions récurrentes jusqu'à l'échangeur n°41 d'Ambès.

Deux types d'interventions sont envisageables :

- L'aménagement d'une voie réservée aux transports collectifs (VRTC) :

Il s'agit de transformer la bande d'arrêt d'urgence (élargissement à 4 mètres, renforcement de la structure de la chaussée et signalisation) en voie réservée pour les transports collectifs. Les covoitureurs sont interdits sur cet aménagement.

L'aménagement serait réalisé sur un peu moins de 5 km entre les échangeurs n°41 (Ambès) et n°45 (Lormont) avec une interruption entre les échangeurs n°43 (Sainte Eulalie) et 44 (Carbon Blanc) compte tenu d'un point dur vis-à-vis des travaux potentiels à ce niveau (démolition/reconstruction de 2 ponts sur l'autoroute). Seuls les services réguliers de transports publics collectifs pourraient y circuler, avec une formation des chauffeurs de ces

lignes pour maintenir la sécurité de la bande d'arrêt d'urgence, à l'instar de l'aménagement réalisé sur la rocade entre les échangeurs n°12 et 13.

Le planning de mise en œuvre est de 5 ans (études, procédures et 2 ans de travaux).

- Aménagement avec voie réservée au covoiturage et transports collectifs (VR2+) :

Il s'agit de transformer la voie rapide, voie la plus à gauche des voies de circulation, en voie réservée pour tous les véhicules ayant deux occupants ou plus. Le vocable « 2+ » correspond à « 2 personnes ou plus », il n'est pas nécessaire d'être 3 occupants dans le véhicule.

Cet aménagement, à l'instar de ceux mis en place à Lyon, Grenoble ou Genève, offre une garantie de temps de parcours aux covoitureurs et un gain de temps vis-à-vis des automobilistes solistes en période de congestion qui incitent à la pratique du covoiturage et permet d'augmenter le taux d'occupation des véhicules. La création de la voie réservée VR2+ induit des enjeux de capacité et des problématiques de congestion pour les poids lourds et autosolistes qui continueront à circuler sur les autres voies non réservées. Mais les évaluations a priori de Vinci sont rassurantes sur ce point. Aussi, la réservation de la voie serait gérée dynamiquement et activée qu'aux heures de pointes. Cette signalétique dynamique permet une réversibilité du dispositif pour l'exploitation de la route (en cas d'incident).

Les cars express venant du Nord Gironde pourraient emprunter cette voie avec un aménagement simplifiant leur itinéraire vers le pont d'Aquitaine et Bordeaux du fait de l'usage de la voie de gauche. L'aménagement pourrait être réalisé depuis l'échangeur n°41 dans un premier temps (7 kilomètres), puis au-delà de la Garonne (11 kilomètres) dans un second temps en fonction des premiers résultats.

Le calendrier de mise en œuvre est de 3 ans pour le premier temps (étude procédures et 1 an de travaux) et un an supplémentaire pour le second.

II – Un projet qui s'inscrit dans le schéma des mobilités :

Ces solutions s'inscrivent pleinement dans la stratégie des mobilités. Le schéma de principe envisagé dans ce cadre vise à privilégier les alternatives à l'autosolisme afin de réduire la demande automobile sur les axes structurants autour et en cœur de l'agglomération bordelaise, seule solution durable pour préserver une certaine fluidité de la rocade, ou à minima un fonctionnement satisfaisant de celle-ci.

Conformément à la fiche actions n°9 du schéma des mobilités relative à l'amélioration du fonctionnement de la rocade et des grandes voiries pénétrantes, il convient de prendre des mesures pour que les grandes pénétrantes acheminent plus de personnes avec des temps de parcours moins importants, sans que cela ne déclenche une aggravation de la saturation du réseau infra-métropolitain. Les aménagements sur ces axes doivent donc favoriser le transport en commun et le covoiturage. Par ailleurs, en accord avec les études menées par Nouvelle Aquitaine Mobilités, des lignes de cars express pourraient emprunter l'autoroute A10 depuis le nord de la Gironde en complémentarité avec l'offre ferroviaire du RER métropolitain.

III – Vers un aménagement préférentiel VR2+

Les élus membres du groupe de travail Rocade ont exprimé leur préférence pour la VR2+ lors des réunions de travail qui ont traité du sujet au 1er semestre 2022. Les arguments qui ont prévalu à ce choix étaient que comparativement :

- La VR2+ offre un potentiel bien plus fort de changement de pratique puisqu'elle accorde un avantage concurrentiel très important au covoiturage. Or, l'augmentation du taux d'occupation des véhicules est favorable à la fluidité sur l'ensemble de l'aire urbaine (en amont et aval de la voie réservée) et réduit les externalités négatives

liées à l'automobile (pollution, gaz à effet de serre, accidentalité, coût pour les ménages...)

- Elle nécessite des travaux bien plus légers puisqu'ils sont essentiellement constitués de reprise de signalisation et de pose d'équipements dynamique. Il pourrait donc se concrétiser plus vite et à moindre coût (pour les automobilistes puisque l'investissement serait financé par le péage)
- Elle est plus favorable aux cars puisque la section aménagée serait plus longue.

Vinci a analysé précisément les impacts potentiels de la VR2+ sur les trafics, grâce à un relevé des taux d'occupation des véhicules qui circulent sur A10 (le covoiturage oscille entre 10% et 27% selon les heures, il est au plus faible à l'heure de pointe du matin) et à la modélisation des effets du changement de configuration. Il en ressort qu'à la mise en service, une VR2+ de 7 km offrirait un gain de temps de 10 minutes aux heures de pointe pour les covoitureurs et les usagers des cars. La perte de temps pour les autosolistes serait moindre. Vinci propose qu'après quelques années de fonctionnement et une analyse précise des résultats obtenus, la VR2+ soit allongée de 5 / 6 km. Une nouvelle modélisation doit être effectuée pour estimer les gains de délestage du réseau métropolitain, qui subit aujourd'hui d'importants effets de débordements, et sur la fluidité sur la rocade. Il convient de noter que le dispositif de VR2+ proposé est dynamique. Il est prévu pour n'être activé qu'aux heures de pointe et pourra être éteint si l'opération n'est pas concluante. L'opération serait donc entièrement réversible.

L'aménagement sur l'autoroute A10 ne nécessitera pas de financement public, l'investissement devant être pris en charge dans le cadre du contrat de concession d'ASF (groupe Vinci). Le coût d'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence rend le scénario VR 2+ deux fois moins cher que le scénario VRTC pour un linéaire traité deux fois plus long. La solution VR2+ est donc 4 fois moins onéreuse au km.

La première phase pourrait être mise en service en 2025. La mise en place serait accompagnée d'un important plan de communication pour expliquer le principe de la voie. L'Etat et Vinci s'accordent également sur le besoin d'une démarche générale d'accompagnement (pédagogie, mesures d'accompagnement) avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques pour favoriser la pratique du covoiturage du quotidien.

Aussi, pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de voie réservée sur l'autoroute A10, avec avis préférentiel en faveur du scénario VR 2+, en tant qu'il est bénéfique tant au covoiturage qu'aux transports en commun.

Il convient de souligner que l'Etat reste décisionnaire du choix d'aménagement qui sera in fine retenu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU Le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le courrier de Mme la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'étude de Vinci Autoroutes relative aux aménagements qui pourraient être effectués sur l'autoroute A10 en faveur des alternatives à l'autosolisme,

CONSIDERANT l'intérêt de l'aménagement avec voie réservée au covoiturage et transports collectifs (scénario VR 2+), et son adéquation avec le Schéma des mobilités adopté par

délibération n° 2021-430 du 21 septembre 2022, et son impact plus positif sur le report modal et donc la diminution des déplacements motorisés individuels,

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable sur l'étude de Vinci Autoroutes relative aux aménagements qui pourraient être effectués sur l'autoroute A10 en faveur des alternatives à l'autosolisme, et de privilégier le scénario VR 2+.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claude MELLIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	